

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 4 juin 2025

Convocation : 28 mai 2025 - Date d'affichage : 28 mai 2025

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-cinq, le mercredi quatre juin à dix-neuf heures à Navour-sur-Grosne - salle des fêtes de Clermain.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Mme Michèle DORIN
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	M. Jean-Michel ROZIER
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 24

Absents excusés : Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Chantal WALLUT (Trivy)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Fabienne PRUNOT

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

M. Olivier LORNE (Bourgvilain) - M. Gilles PARDON (Saint Léger sous la Bussière) – Mme Maud GAND (Saint-Point)
- M. Christophe BALVAY (Trambly).

Subventions aux associations ayant un

REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2025

Application agréée E-legalite.com

rayonnement supra communal 2025

Vu le Code général des Collectivités territoriales (CGCT),
 Vu l'arrêté préfectoral no 71 2016 12 15 002 en date du 15 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier,
 Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2019 04-09 002 du 9 avril 2019 adaptant et modifiant les statuts de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB),
 Vu l'avis favorable de la commission « subventions aux associations »,

Monsieur Gilles LAMETAIRIE informe que la commission « subventions aux associations » s'est réunie le 28 mai dernier afin d'étudier les demandes de subvention 2025.

Monsieur Gilles LAMETAIRIE présente les propositions d'attributions de subventions suivantes :

Nom de l'association	Attribution 2025
SPORT	
Football Club Dompierre Matour	1 700 €
Club Sportif Tramayes	5 420 €
Basket Club de Matour	1 500 €
Club Jeunesse et Forme	4 000 €
Trail du Haut Clunisois	600 €
Association pêche nature du Lac de St Point	1 000 €
ART ET CULTURE	
Les compagnons du chêne de Jocelyn	700 €
La Pimenterie (St Point)	4 000 €
Ecole de Musique de la Haute Grosne	23 000 €
OCTREA	0 €
PATRIMOINE	
Sites et Traditions de Meulin	500 €
Les Amis du Lac	0 €
ANIMATION DU TERRITOIRE	
Union commerciale Matour	800 €
Union commerciale Dompierre	800 €
Comité d'organisation des foires d'antan de Tramayes	800 €
EDUCATION, SOLIDARITE	
L'outil en main	2 500 €
TOTAL	47 320 €

Le Conseil de Communauté, Oui l'exposé, après en avoir délibéré, par 1 voix contre et 24 voix pour :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions indiquées ci-dessus pour l'année 2025 pour un montant total de 47 320 €,
- **NOTE** que les dépenses sont affectées à l'article 6574 du budget principal 2025,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document et pièces administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Remy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-2025.06.04-2025_40-DE

DELIB 2025-40